



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/AC.198/1993/2
14 avril 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE DE L'INFORMATION
Quinzième session
10-28 mai 1993
Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

QUESTIONS DE FOND

OBSERVATIONS ET SUGGESTIONS PRESENTEES PAR LES ETATS MEMBRES SUR LES
MOYENS DE POURSUIVRE LE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES ET DES
CAPACITES DES PAYS EN DEVELOPPEMENT EN MATIERE DE COMMUNICATION

Rapport du Secrétaire général

	<u>Page</u>
INTRODUCTION	2
REPONSES RECUES D'ETATS MEMBRES	2
Allemagne	2
Australie	4
Autriche	4
Brésil	4
Canada	6
Cuba	11
Indonésie	12
Italie	13
Pakistan	16
Sénégal	17
Tunisie	18

* A/AC.198/1993/1.

INTRODUCTION

1. Au paragraphe 5 de sa résolution 46/73 B, l'Assemblée générale a invité "les Etats Membres à présenter au Secrétaire général, au 1er février 1992 au plus tard, des informations et suggestions sur les moyens de poursuivre le développement des infrastructures et des capacités des pays en développement en matière de communication, en vue de consolider l'expérience acquise récemment en matière de coopération internationale devant permettre aux pays en développement d'élaborer, librement et en toute indépendance, leur propre politique en matière d'information et de communication et prie le Secrétaire général de présenter un rapport sur la question au Comité de l'information à sa quatorzième session".
2. Pour donner suite à cette demande, le Secrétaire général a invité les gouvernements des Etats Membres, par une note datée du 31 décembre 1991, à lui communiquer les renseignements demandés au paragraphe 5 de la résolution.
3. Peu d'Etats Membres ayant répondu, le Comité de l'information, à sa quatorzième session, a réitéré cette invitation, que l'Assemblée générale a, par la suite, fait sienne au paragraphe 17 de sa résolution 47/73 B, du 14 décembre 1992. Le Secrétaire général a donc adressé aux Etats Membres une autre note sur la même question datée du 21 mai 1992, en leur demandant, comme l'avait recommandé le Comité de l'information, de répondre avant le 1er janvier 1993.
4. Le bureau du Comité de l'information a décidé, lors d'une réunion tenue le 11 février 1993, de repousser cette date au 15 mars 1993 et, le 19 février 1993, le Secrétaire général a donc adressé aux Etats Membres une note pour les en informer.
5. On trouvera dans le présent rapport les réponses qui avaient été reçues au 7 avril 1993.

REPONSES RECUES D'ETATS MEMBRES

ALLEMAGNE

[Original : anglais]
[18 mars 1992]

1. L'existence d'une bonne infrastructure d'information est l'une des conditions essentielles pour un développement politique, économique, social et culturel moderne de tout pays. Elle est également l'une des conditions sine qua non de l'exercice de la liberté d'opinion et d'information et, partant, de la démocratie. Aussi l'Allemagne a-t-elle toujours attaché une grande importance aux questions traitées sous le point de l'ordre du jour intitulé "Questions relatives à l'information" et a-t-elle activement oeuvré à réaliser un consensus sur la résolution 46/73 B en date du 11 décembre 1991.
2. Dans le cadre de sa coopération avec les pays en développement, l'Allemagne voit dans la promotion de projets relevant du domaine de l'information un élément important non seulement pour la mise en place de techniques de communication viables dans les pays bénéficiaires, mais également pour le développement économique et social de ces pays.

3. C'est pourquoi l'Allemagne appuie toutes initiatives notamment au sein de l'ONU visant à améliorer les normes applicables aux organes d'information dans les pays en développement. Au nom de la coopération, elle aide ainsi depuis longtemps à mettre en place des structures démocratiques dans ce domaine par les voies bilatérale et multilatérale.

4. C'est aussi pourquoi l'Allemagne est l'un des membres fondateurs du Comité de l'information qui a été créé lors de la trente-troisième session de l'Assemblée générale en 1978. Depuis 1980, elle est également membre du Conseil intergouvernemental du Programme international pour le développement de la communication (PIDC) de l'UNESCO et verse des contributions volontaires au fonds social de ce programme. En outre, elle fournit des ressources financières importantes à titre d'appui à divers projets du PIDC financés à l'aide de ressources d'affectation spéciale en mettant principalement l'accent sur la création d'agences de presse régionales et sous-régionales, notamment en Afrique (West African News Agency Development (WANAD), Central African News Agency Development (CANAD), South East African News Agency Development (SENBAD), etc.). Pour l'Allemagne c'est là le meilleur moyen d'aider à créer des capacités adéquates et, partant, de promouvoir la libre circulation de l'information dans ces régions importantes.

5. Au total, l'engagement financier de l'Allemagne au titre des projets du PIDC financés à l'aide de fonds d'affectation spéciale s'élève à plus de 16 millions de dollars. Elle a ainsi fourni bien plus de la moitié du montant total des contributions (25 269 000 dollars) versées au PIDC à la fin décembre 1991. Elle a une fois de plus été le principal contributeur lors de la treizième session du PIDC, qui s'est tenue à Paris en février 1992.

6. Concernant l'assistance bilatérale dans le domaine des médias, l'Allemagne a appuyé depuis 1961 environ 560 projets à hauteur de près de 1,5 milliard de deutsche marks. Ces projets qui étaient initialement axés sur la fourniture de matériels de radiodiffusion aux pays africains ont maintenant reporté l'accent sur la formation pour répondre aux vœux des bénéficiaires. Plusieurs organismes allemands organisent à l'intention de représentants d'organes d'information de pays en développement des stages de perfectionnement non seulement en Allemagne même mais aussi dans certains pays en développement.

7. Les organismes allemands concernés qui à cette fin reçoivent du gouvernement fédéral des crédits importants concentrent leurs efforts sur les organes de radiodiffusion, de télévision et la presse écrite. Sont notamment associés à ces entreprises le Centre de formation à la radiodiffusion de la Deutsche Welle à Cologne, le Centre de formation audio-visuelle de Sender Freies à Berlin et l'Institut international de journalisme de Berlin. C'est ainsi qu'environ 2 000 boursiers ont depuis 1965 reçu une formation à la Deutsche Welle, que 2 508 boursiers originaires de 83 pays ont été formés au Sender Freies de Berlin depuis 1970 et que près de 1 200 journalistes africains, asiatiques et latino-américains ont participé depuis 1963 à des stages organisés par l'Institut international de journalisme.

8. Consciente de l'importance d'organes de presse au service de la liberté de l'information, l'Allemagne continue de consacrer une attention particulière et des ressources à titre d'aide dans ce domaine et à contribuer ainsi à la

réalisation de l'objectif commun de mettre en place des mécanismes d'information efficaces et équilibrés dans toutes les régions du monde.

AUSTRALIE

[Original : anglais]

[1er avril 1993]

1. L'Australie est en faveur du développement des infrastructures et des capacités en matière de communication dans les pays en développement. Elle estime, en effet, qu'un système de télécommunications moderne bien conçu et efficace est désormais indispensable au développement économique et social de tout pays. Elle note que l'Union internationale des télécommunications (UIT) est l'institution spécialisée des Nations Unies pour les télécommunications et qu'elle est aussi l'agent d'exécution du Programme des Nations Unies pour le développement. C'est donc par l'intermédiaire du Bureau de développement des télécommunications de l'UIT que l'Australie apportera son concours à ce qui sera fait par les Nations Unies dans la région de l'Asie et du Pacifique.

2. L'Australie est en faveur de la décentralisation des activités de l'UIT lorsqu'elle va dans le sens d'une plus grande efficacité. Elle est également en faveur de la coordination des activités entre le secteur du développement de l'UIT et les organes régionaux qui s'occupent de télécommunications déjà en place en Asie et dans le Pacifique, par exemple la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et la Asia Pacific Telecommunity.

AUTRICHE

[Original : anglais]

[29 janvier 1992]

L'Autriche considère le développement des infrastructures et des capacités en matière de communications comme un élément essentiel des stratégies de développement d'ensemble. Il prendra une importance politique, économique, sociale et culturelle de plus en plus grande, en particulier si les médias peuvent exercer librement leur fonction de communication. L'Autriche a déjà apporté son concours à plusieurs programmes dans ce domaine. Les projets multilatéraux exécutés dans le cadre du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) méritent une mention particulière et les pays donateurs devraient les considérer favorablement.

BRESIL

[Original : anglais]

[16 juillet 1992]

1. Il y a longtemps que le Brésil, soucieux de développer ses capacités technologiques nationales, exécute des projets dans le domaine des télécommunications avec l'appui du PNUD et de l'Union internationale des télécommunications (UIT). Grâce à ces projets, dont les premiers ont été

/...

entrepris en 1974, l'entreprise publique chargée des télécommunications, l'Empresa Brasileira de Telecomunicações (TELEBRAS), a pu faire du Centre de recherche et de développement de TELEBRAS (CPqD) un centre technologique très réputé. Actuellement, le CPqD se consacre essentiellement à la mise au point de composants et aux systèmes de télécommunications, et il est capable de fournir au marché brésilien et aux marchés extérieurs des technologies qui peuvent soutenir la concurrence internationale.

2. Un nouveau projet à exécuter en coopération avec le PNUD entre 1992 et 1995 fait actuellement l'objet de négociations. TELEBRAS prévoit de franchir une nouvelle étape pendant laquelle elle fera porter ses efforts non seulement sur la recherche et le développement mais aussi sur l'augmentation de l'efficacité générale du système de télécommunications brésilien grâce à de nouvelles techniques de gestion, à la mise en place de programmes de contrôle de la qualité et à l'amélioration du rapport coût-efficacité.

3. Le nouveau projet prévoit aussi d'allouer des ressources à la coopération horizontale avec les pays en développement, qui se fera par l'intermédiaire du Centre régional des télécommunications (formation et technologie) récemment inauguré, qui utilise l'infrastructure des centres de Brasilia (Centre de formation nationale), de Campinas (CPqD) et de Recife (Centre de formation régionale). La politique de coopération du Gouvernement brésilien dans ce domaine vise à développer les moyens technologiques et à encourager des échanges technologiques avec les pays d'Amérique latine et des Caraïbes et les pays africains de langue portugaise, comme il l'a annoncé à la Conférence régionale pour le développement des télécommunications tenue à Mexico au mois d'avril dernier.

4. L'expérience du Brésil dans le domaine des communications témoigne de l'utilité de la coopération internationale visant à développer les infrastructures et les capacités des pays en développement en matière de communications. Après une première phase pendant laquelle des projets de coopération multilatéraux à long terme l'ont aidé à poser les bases d'un système de télécommunications, le Brésil a pu mettre au point des technologies répondant aux exigences et aux normes nationales et internationales. Il cherche aujourd'hui à aller de l'avant en modernisant son infrastructure pour qu'elle suive l'évolution rapide des technologies et en encourageant la coopération avec d'autres pays en développement.

5. Ces initiatives, bien que de portée limitée, donnent une idée des possibilités qu'offre la coopération internationale et des questions qui devraient retenir l'attention des organismes des Nations Unies et d'autres organisations multilatérales. La question du financement de la coopération internationale mérite, en particulier, d'être étudiée. La question de la coordination des diverses activités de coopération doit aussi être étudiée en vue d'éviter les doubles emplois et le chevauchement des efforts. A cet égard, un système d'échange d'informations sur les projets en cours et les projets prévus permettrait aux pays en développement de mieux planifier les activités de coopération.

CANADA

[Original : anglais]

[19 mars 1993]

Le rapport ci-après, établi par le Service des communications de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) constitue la contribution du Canada à l'examen du sujet.

Mise en place d'une infrastructure de télécommunications rurales rentables en Bolivie : monographie

Résumé

1. Le présent document montre, d'après l'expérience de l'ACDI qui a financé le développement de trois réseaux en Bolivie, que des services de télécommunications ruraux peuvent ne pas être déficitaires ni manquer de l'appui technique voulu. Lorsqu'ils sont planifiés et gérés correctement et qu'ils reposent sur de bonnes structures administratives et tarifaires, ils peuvent rapporter suffisamment pour permettre à l'administration des communications d'offrir un service viable et d'en assurer le développement constant sur une base commerciale.
2. On trouvera ci-après une description de l'expérience bolivienne et une indication du mécanisme de financement utilisé, du rôle socio-économique des systèmes mis en place et de leurs résultats techniques et financiers.

Introduction

3. Le Canada a utilisé les mécanismes de la balance des paiements pour donner à plusieurs pays - Bolivie, Costa Rica, Equateur, Pérou, République-Unie de Tanzanie et Zimbabwe - la possibilité d'acheter des systèmes de télécommunications. L'aide de l'ACDI est fournie par l'intermédiaire d'un mécanisme de contributions selon lequel des dons en dollars canadiens sont consentis pour l'achat de matériel canadien.
4. Une bonne partie du matériel canadien acheté de cette façon a consisté en systèmes de télécommunications ruraux : systèmes radio d'abonnés à raccordement multiple "point à point" (du type Télécom SR100 et SR500) et systèmes de communications ruraux (du type commutateur numérique Mitel GX-5000). La plupart des projets ont donné de bons résultats et, grâce à eux, le téléphone a pu être amené dans des régions qui n'étaient pas desservies jusqu'alors et qui en avaient grand besoin.
5. Trois systèmes radio d'abonnés fournis à la Bolivie de cette manière desservent des collectivités rurales à proximité des villes suivantes :
 - a) La Paz : un système SR-500 dessert environ 220 lignes d'abonnés, dont 44 postes téléphoniques publics, dans 35 localités rurales ayant une population totale de 160 000 habitants;

b) Cochabamba : un système SR-500 dessert environ 160 lignes d'abonnés, dont 26 postes téléphoniques publics, dans 26 localités ayant une population totale de 130 000 habitants;

c) Tarija : un système SR-100 dessert 40 lignes d'abonnés, dont 16 postes téléphoniques publics, dans 15 nouvelles localités ayant une population totale de 26 000 habitants.

Dans les deux premiers cas, des centraux ruraux GX-5000 desservant l'ensemble des régions en question ont aussi fait l'objet du même contrat. Dans le troisième cas, un commutateur déjà en place a été utilisé.

6. Dans un rapport précédent établi pour l'ACDI*, il a été prouvé, sur la base de l'expérience acquise dans d'autres pays en développement, que les recettes par abonné produites par ce genre d'extension du réseau étaient suffisantes pour procurer un bénéfice à l'administration des télécommunications. Les trois systèmes mis en place en Bolivie le confirment.

Critères retenus pour la planification du projet

7. L'aide de l'ACDI est essentiellement un mécanisme de soutien de la balance des paiements associé à un programme d'ajustement structurel et elle se négocie au niveau gouvernemental. Selon l'arrangement, les personnes morales bénéficiaires - en l'occurrence l'administration bolivienne des PTT Entel - doivent acheter des marchandises au prix intégral du marché en monnaie locale en versant l'équivalent à un fonds de contrepartie administré localement. Les sommes déposées dans le fonds de contrepartie servent exclusivement à financer des programmes de développement social en Bolivie.

8. Etant donné qu'Entel (Bolivie) achète les marchandises au prix intégral du marché, les décisions relatives aux investissements doivent être financièrement bien fondées. Les décisions relatives aux questions de viabilité commerciale et de subventions croisées, qui tiennent compte à juste titre d'objectifs aussi bien financiers que politiques, sont prises conformément à la réglementation du bénéficiaire et ne sont pas influencées par des conditions financières avantageuses.

9. L'extension des réseaux boliviens a été planifiée selon un processus de sélection tenant compte de facteurs stratégiques, économiques et commerciaux, comme suit :

a) Les collectivités à desservir devaient avoir une certaine taille et une certaine importance économique. A cette étape du programme, toutes les localités desservies ont au moins 1 000 habitants (généralement plusieurs milliers) et sont soit des centres administratifs, soit des centres d'activité économique, soit les deux;

b) Le nombre de lignes d'abonnés par collectivité a été calculé de façon à rentabiliser chaque ligne au maximum. La priorité a été donnée aux entreprises, aux établissements collectifs et aux téléphones publics.

* Making Rural Telecommunications Profitable, ACIDI, 1992.

10. Entel s'est délibérément abstenu de répondre entièrement à la demande éventuelle de lignes résidentielles. En effet, ces lignes rapportent beaucoup moins - moins que le coût de la fourniture du service - et auraient considérablement réduit la viabilité financière générale du programme. Il a été jugé suffisant, pour le moment, de ne fournir des lignes résidentielles qu'aux dirigeants des entreprises ou des établissements collectifs qui en ont professionnellement besoin en dehors des heures de travail normales. Tous les autres usagers doivent recourir au téléphone public.

Coût des réseaux

11. Pour desservir 420 abonnés dans les trois régions, il a fallu investir environ 3,9 millions de dollars des Etats-Unis. Le coût moyen par ligne (y compris le coût de commutation locale et, le plus souvent, des installations d'utilisation de l'énergie solaire) pour les trois réseaux a été de 9 200 dollars des Etats-Unis - soit 7 500 dollars seulement pour Cochabamba, où le système radio SR-500 n'a exigé qu'un nombre relativement peu élevé de relais en montagne, à plus de 13 500 dollars à El Tarija (le réseau le moins étendu, mais situé en terrain montagneux difficile exigeant plusieurs relais).

12. Y compris le coût des installations locales, la pose des câbles et l'extension complémentaire du réseau de commutation et de transmissions interurbaines d'Entel nécessaire pour faire face au surcroît de trafic, le montant final de l'investissement est estimé à 11 000 dollars des Etats-Unis en moyenne par abonné.

13. Les recettes mensuelles nécessaires (par ligne d'abonné) pour rentabiliser cet investissement sont en moyenne de 190 dollars des Etats-Unis, sur la base des hypothèses suivantes :

- a) Durée de vie des équipements : 10 ans;
- b) Taux d'actualisation : 10 %;
- c) Frais annuels d'exploitation et d'entretien : 5 % de l'investissement initial. Les recettes correspondant au seuil de rentabilité vont de 155 dollars des Etats-Unis dans le réseau de Cochabamba à 271 dollars des Etats-Unis dans le réseau de Tarija.

Structure tarifaire et recettes

14. Entel considère chacun des trois réseaux d'abonnés raccordés par radio comme une zone d'appel local. Le tarif des appels assure une rentabilité suffisante mais n'est pas excessif par rapport à ce qui se pratique dans d'autres pays. Ainsi, pour le réseau de Cochabamba (indicatif 0411), le tarif est le suivant :

Destination de l'appel	Coût de l'appel (en monnaie locale)	Equivalent dollars E.-U.
Appels locaux (indicatif 0411)	0,61	0,18
La Paz	1,54	0,88
Santa Cruz	1,66	0,48
Etats-Unis d'Amérique	3,64	2,21

15. Dans les trois réseaux locaux, le trafic et les recettes ont rapidement augmenté pendant la première année de service, en moyenne de 6 % par mois. Actuellement, le nombre d'appels moyen est de 6 à 10 par ligne par jour, et la majorité des destinations sont extérieures à la zone locale. Les recettes ont progressé jusqu'à atteindre 350 dollars des Etats-Unis par abonné et par mois, soit 4 000 dollars des Etats-Unis par an.

16. Une caractéristique importante du tarif pratiqué par Entel, qui permet d'autofinancer les investissements dans les télécommunications rurales, est que le tarif des communications intérieures est suffisamment élevé pour couvrir le coût du service. Dans de nombreux pays en développement, l'ACDI a remarqué que les autorités avaient tendance à pratiquer une politique de subvention interne du réseau national, avec des tarifs très bas pour les appels intérieurs, compensés par des tarifs internationaux élevés. Cette stratégie n'est pas réaliste si l'objectif est d'améliorer la desserte rurale.

Rentabilité financière

17. Sur la base d'un simple calcul d'actualisation des flux financiers, supposant une durée de vie de 10 ans pour les équipements, une provision annuelle généreuse (5 % de l'investissement initial) pour l'exploitation et l'entretien courants et une croissance du trafic de 6 % par an après la première année, le taux de rendement interne de l'ensemble du programme dépasse 16 %. L'investissement serait amorti en quatre ans environ.

18. Si l'on tient compte des recettes supplémentaires, notamment celles qui correspondent aux appels destinés à ces réseaux et provenant d'autres parties de la Bolivie et de l'étranger, qui n'auraient pas été faits si ces réseaux n'avaient pas été installés, la rentabilité est beaucoup plus élevée. Par exemple, si l'on admet, ce qui est très réaliste, que ces recettes supplémentaires correspondent à la moitié des recettes imputables aux appels émanant de la région, le taux de rendement interne dépasse 30 % et l'investissement est amorti en un peu plus de trois ans.

19. Même compte tenu du fait qu'un pourcentage relativement élevé (peut-être jusqu'à 10 %) des recettes correspond à des appels internationaux, pour lesquels Entel devra une rétrocession aux administrations des télécommunications des pays destinataires, le taux de rendement interne reste compris entre 25 et 30 %.

Considérations économiques

20. Les critères appliqués par Entel pour l'attribution des lignes, bien qu'ils reposent sur des considérations commerciales et des objectifs financiers, visent

/...

aussi à maximiser l'effet économique à court et à long terme. Des études faites ailleurs ont montré que les abonnés institutionnels et commerciaux, outre qu'ils produisent des recettes plus élevées par ligne, sont ceux pour lesquels les retombées économiques de la mise à disposition d'une ligne téléphonique - notamment amélioration de l'efficacité, création d'emplois et contribution au développement des marchés régionaux - sont les plus grandes. De même, les postes publics produisent des recettes élevées et ont une bonne rentabilité économique et une grande utilité sociale à condition d'être bien entretenus et rarement en dérangement. Entel a conscience de l'importance de cet aspect et a réussi à obtenir un excellent taux de disponibilité des postes publics durant la première année de service.

21. La demande des particuliers ne sera peut-être pas entièrement satisfaite au début, mais l'avantage de la stratégie adoptée par Entel est qu'elle permet d'assurer une desserte de bonne qualité dans des zones jusqu'alors dépourvues de téléphone, répond aux besoins de base des communautés pour un prix abordable et permet, ultérieurement, une croissance considérable du nombre d'abonnés pour lesquels le coût marginal du raccordement sera réduit. On juge bénéfique, à long terme, que le programme d'expansion soit autofinancé, de façon que le développement ultérieur des réseaux puisse aussi être justifié sur la base de considérations commerciales.

Conclusions

22. Ces exemples boliviens montrent très clairement qu'à condition d'être bien planifiée et gérée, l'expansion des télécommunications rurales peut à la fois répondre aux objectifs de développement du gouvernement et être rentable. A condition que le gouvernement accorde à l'administration des télécommunications une autonomie suffisante pour qu'elle puisse conserver les ressources nécessaires pour entretenir et agrandir le réseau, un programme d'investissement en zone rurale peut apporter une contribution à la santé financière des services de télécommunications.

23. Pour assurer la rentabilité et l'autofinancement de ces programmes, il est indispensable d'adopter une structure tarifaire réaliste. En outre, comme les principaux bénéficiaires et acteurs financiers comprennent les organismes et institutions publics, il faut que les pouvoirs publics et l'administration des télécommunications veillent à ce que les factures soient réglées dans les délais.

24. Enfin, si leurs recettes sont suffisantes, les administrations des télécommunications devraient pouvoir disposer des ressources humaines et autres nécessaires pour assurer un entretien régulier et un bon service aux utilisateurs, afin que les réseaux soient fiables et que les dérangements soient rares. La fourniture, l'entretien et le développement d'une infrastructure fiable nécessitent une responsabilisation sur les plans financier, technique et institutionnel.

25. Grâce au mécanisme de financement par contributions, Entel a pu acquérir le matériel le plus moderne pour le développement du réseau rural sans avoir à se préoccuper du problème de l'obtention des devises nécessaires. En même temps, devant payer ce matériel à sa pleine valeur, il a été amené à appliquer des critères financiers et commerciaux rigoureux à ses décisions d'achat. Outre les

recettes anticipées sur la durée de vie prévue de l'équipement, il a pris en considération le coût de l'entretien et les autres dépenses nécessaires pour assurer le bon fonctionnement du réseau. Les bases financières solides sur lesquelles reposent ces réseaux permettent d'obtenir des ressources suffisantes pour assurer un bon entretien et garantir des rentrées financières régulières.

26. Grâce à la réussite financière, technique et institutionnelle que constitue la mise en place de ces réseaux ruraux, on envisage de nouvelles expansions. Il faut espérer que l'élan sera maintenu.

CUBA

[Original : espagnol]
[27 janvier 1992]

1. Le Gouvernement cubain estime que l'Organisation des Nations Unies est appelée à jouer un rôle très important en vue de l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication de nature à permettre d'éliminer les disparités qui existent à l'heure actuelle dans ces domaines et de garantir un flux d'informations plus justes et mieux équilibrées. Un rôle essentiel est dévolu à cet égard au Comité de l'information.

2. Il faudrait mettre en place des mécanismes de coopération entre le Département de l'information et les pays en développement mieux adaptés afin de renforcer le rôle des moyens de communication de masse dans ces pays. A cette fin, il faudrait continuer à dispenser une formation à l'intention des présentateurs, des journalistes et des techniciens de l'audio-visuel dans ces pays.

3. De l'avis du Gouvernement cubain, il faudrait continuer de renforcer la coopération avec le Mouvement des pays non alignés, et notamment avec le Pool des agences de presse des pays non alignés et les organismes de radiodiffusion des pays non alignés. A cet égard, il faudrait continuer de renforcer la coordination avec le Programme international pour le développement de la communication de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et avec ses programmes de développement dans les domaines de l'information, des communications et de l'informatique.

4. Il est indispensable pour les pays en développement de se doter, dans le domaine des communications, d'infrastructures et de moyens plus efficaces qui leur permettent de définir une politique propre et autonome en vue de mieux faire connaître leurs points de vue et leur réalité. L'utilisation des organes d'information à des fins hostiles à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale des Etats va à l'encontre des buts et principes de la Charte des Nations Unies et doit être formellement condamnée.

INDONESIE

[Original : anglais]

[3 février 1992]

1. Depuis 1976, l'Indonésie a accompli des résultats remarquables en unifiant son réseau national de communication par l'intermédiaire du système national de communication par satellite PALAPA. Le lancement du satellite national est la preuve tangible de l'unité du peuple indonésien. Il y a lieu de noter qu'en raison de la capacité technique de PALAPA, les distances ne constituent plus un obstacle à la communication d'informations audio-visuelles. Par ailleurs, le système de communication a permis d'élargir le réseau télévisuel à l'ensemble de l'archipel, de mettre en place un réseau de télécriteurs et de communication directe entre groupes d'auditeurs, de lecteurs et de téléspectateurs dans tous les villages de l'archipel.

2. L'Indonésie s'est attachée à renforcer la coopération bilatérale et multilatérale entre pays en développement, notamment en invitant les ressortissants de pays en développement à suivre une formation en gestion d'organes de radiodiffusion et de télévision au Centre de formation multimédias (MMTC) de Yogyakarta et en organisant avec la Malaisie d'une part et avec le Brunéi Darussalam d'autre part, un programme de formation de spécialistes de l'information. Ces programmes d'échange ont connu un franc succès et ont bénéficié à toutes les parties. L'Indonésie a également participé à des programmes d'échange dans le domaine des sciences et techniques de l'information, de l'enseignement et de la formation ainsi qu'à des projets conjoints entre pays en développement, notamment entre Etats membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), entre pays voisins d'Asie ainsi qu'avec d'autres pays non alignés. Cette coopération visait à promouvoir l'instauration du nouvel ordre mondial de l'information et de la communication (NOMIC) en ayant recours à des organisations telles que le Comité de la culture et de l'information de l'ANASE, la presse écrite et moyens de communication individuelle, la radio, la télévision et les films, en accueillant la Conférence des ministres de l'information des pays non alignés, les réunions des ministres de l'information de l'ANASE, de l'Union de radiodiffusion de l'Asie et du Pacifique, du Pool des agences de presse des pays non alignés, de l'Organisme de radiodiffusion des pays non alignés, de l'Organisation des agences de presse d'Asie (OANA), de la Conférence des ministres de l'information de l'Organisation de la Conférence islamique et en participant à la coopération technique entre pays en développement.

3. L'Indonésie a également accueilli des journalistes étrangers venus effectuer des reportages. Ces six dernières années, environ 4 000 journalistes se sont rendus dans ce pays. En 1991, 35 agences de presse dont les effectifs s'élevaient à 53 personnes étaient présentes en Indonésie et environ 300 équipes cinématographiques et de télévision ont réalisé divers documentaires et reportages spéciaux dans le pays.

4. Dans le domaine de la coopération technique entre pays en développement, l'Indonésie a exécuté pour le compte de pays en développement des programmes de formation à la communication et à l'information comportant des volets sur les organes d'information et les moyens de communication individuelle.

5. Pour la période allant de 1979 à 1990, le nombre de stagiaires venus des pays en développement se répartit comme suit :

- a) Région de l'Asie : 57
- b) Région de l'Afrique : 34
- c) Région du Pacifique : 12

ITALIE

[Original : anglais]
[9 décembre 1992]

1. Ces dernières années, l'Italie a fourni un appui d'un certain nombre de projets bilatéraux et multilatéraux visant à renforcer les capacités des pays en développement dans le domaine des communications.

2. La loi No 49/87 réglementant la coopération entre l'Italie et ces pays prévoit la fourniture d'un appui aux projets d'information et de communication visant à accroître la participation des populations au processus de démocratisation et de développement des pays bénéficiaires.

3. Dans le cadre de la coopération bilatérale, le Programme italien pour le développement a financé les initiatives suivantes :

- Projet d'informatisation de six agences de presse africaine (Mozambique, Nigéria, République-Unie de Tanzanie, Sénégal et Zambie) parrainé par Inter Press Service (2,9 milliards de lires entre 1988 et 1991);
- Séminaire à l'intention des agences de presse des pays en développement, parrainé par l'Association des journalistes pour le développement international (120 millions de lires en 1991);
- Séminaire à l'intention de journalistes polonais, parrainé par le Syndicat de la presse écrite italienne (80 millions de lires en 1991);
- Participation de 27 pays en développement à la Foire du livre pour les jeunes de Bologne (contribution italienne : 60 millions de lires en 1991);
- Séminaires à San José (Costa Rica), Harare (Zimbabwe) et Manille (Philippines) sur l'appui fourni par les organes d'information au Fonds des Nations Unies pour la population, parrainés par l'Association italienne pour la population et le développement (contribution italienne : 139 millions de lires en 1991);
- Projet de diffusion des émissions de télévision italienne en Tunisie conformément à une convention conclue en décembre 1986 entre la Société italienne de radiodiffusion RAI et le Département du développement. Ce projet prévoyait la fourniture de matériel de télévision (à Sidi Bou Said, Zaghouan, Ksour Essaf et Sfax), ouverture d'un studio de

télévision à Sfax ainsi que l'organisation d'une formation spécialisée à l'intention des journalistes de la télévision locale. Le projet achevé en été 1990, a coûté environ 28 milliards de lires. Le bénéficiaire en était l'Office de radiodiffusion et de télévision de la Tunisie.

4. Par ailleurs, la Commission italo-sénégalaise de coopération et de développement créée en mars 1991 a accordé à l'Office de radiodiffusion et de télévision du Sénégal (RTS), une aide d'un montant total de 10,2 milliards de lires. En outre, une aide d'un montant de 1,8 milliard de lires est annoncée au titre de l'assistance technique et de la formation dans le domaine de la télévision et de l'information.

5. Dans le même contexte, la Société italienne de radiodiffusion (RAI) a conclu le 13 janvier 1992 un accord de coopération avec l'ORTS en vue d'un échange d'émissions, de la réalisation de coproductions et de la fourniture d'une assistance pour la restructuration et l'amélioration du réseau de radiodiffusion et de télévision du Sénégal.

6. La RAI a conclu avec le Programme italien pour le développement un accord triennal de portée plus générale (1992-1994) qui prévoit la possibilité de conclure avec des pays en développement un accord en vue de la production de nouvelles émissions et des arrangements pour la reproduction d'émissions répertoires à l'intention des réseaux de radiodiffusion et de télévision de ces pays.

7. Enfin, le Programme italien pour le développement a approuvé une initiative parrainée par des organisations non gouvernementales en association avec le Congress of South African Trade Union (COSATU) en vue de la création en Afrique du Sud d'une entreprise de presse, d'un centre de production d'émissions radio et d'un centre de production de programmes vidéo. Le coût total du projet s'élève à 13,2 milliards de lires dont 8,9 milliards ont été fournis par le Programme italien pour le développement.

8. Outre la coopération bilatérale, l'Italie a fourni un appui financier à plusieurs projets exécutés par les grandes organisations internationales. On se bornera à mentionner les initiatives ci-après :

Projet du Programme des Nations Unies pour le développement intitulé "Système pilote d'information technique (TIPS)"

Ce projet vise à mettre en place un système de collecte et de diffusion d'informations sur les techniques et leur commercialisation dans les pays en développement. L'information circule à travers un réseau de systèmes informatiques permettant ainsi aux petites et moyennes entreprises ainsi qu'aux instituts de recherche et aux associations professionnelles des pays en développement d'échanger des informations d'ordre technique. L'Italie a contribué à l'exécution des deux premières phases du projet à hauteur de 6,75 millions de dollars au titre de la première phase (1984-1987) et de 4 millions de dollars au titre de la deuxième (1989-1990) et versé une contribution supplémentaire d'un montant de 1,2 million de dollars au titre de la phase charnière (1988). La troisième phase du projet est en cours d'exécution; l'Italie y apporte une contribution de 7,5 millions de dollars répartis en trois versements (1991-1993).

Projet du Programme des Nations Unies pour le développement intitulé "Information économique pour l'appui aux investissements dans le tiers monde"

Le montant de la contribution versée par l'Italie au titre des première et deuxième phases de ce projet (1986-1988) s'élève à environ 4 millions de dollars. Ce projet a permis de mettre en place un réseau d'information économique et financière dans 15 pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine en vue de promouvoir les investissements dans les pays du tiers monde.

Projet du Fonds international de développement agricole (FIDA) intitulé "Développement rural en Amérique latine"

L'Italie a participé à l'exécution des première et deuxième phases de ce projet (1986-1988) à hauteur d'environ 1,5 million de dollars. Le projet vise à promouvoir la croissance économique en Amérique latine grâce à la diffusion électronique d'informations sur les techniques agricoles.

Projet du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) intitulé "Réseau d'information en Amérique latine et dans les Caraïbes"

L'Italie a consenti une aide d'un montant total d'environ 2,3 millions de dollars au titre des première et deuxième phases de ce projet (1985-1988), qui vise à la mise en place d'un système d'information sur la population en Amérique latine et dans les Caraïbes; à cette fin, divers stages consacrés à l'information ont été organisés à l'intention de journalistes des deux sous-régions géographiques et un bulletin d'information a été établi.

9. Il convient de rappeler les projets ci-après qui portent sur des aspects bien déterminés des mécanismes d'information des pays en développement :

Projet de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) intitulé "Formation des journalistes aux questions relatives à la coopération internationale, à la diplomatie multilatérale et à la promotion du développement économique et social"

Ce projet visait d'une manière générale à mieux sensibiliser les médias aux questions internationales et en particulier à permettre à des journalistes originaires des pays en développement de se perfectionner en approfondissant leur connaissance des questions liées au développement social. L'Italie a consenti une aide d'un montant total de 1 186 500 dollars, répartie en trois versements (1989-1991).

Projet du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) intitulé "Stratégie de communications pour la protection de la santé maternelle et infantile et des droits de l'enfant"

La contribution de 4 milliards de lires allouée par l'Italie à ce projet est en train d'être déboursée. Ce projet vise à promouvoir la diffusion d'informations sur les besoins essentiels des pays en développement grâce à l'organisation, à l'intention de journalistes et d'instructeurs, de séminaires visant à leur permettre d'approfondir autant que possible leurs

connaissances en matière de protection de la santé maternelle et infantile. Il est également prévu d'organiser des conférences et réunions en vue de mieux sensibiliser le public à l'importance des questions intéressant la mère et l'enfant dans les pays en développement.

PAKISTAN

[Original : anglais]

[21 janvier 1993]

1. L'Organisation des Nations Unies pourrait définir un système de mise en valeur des ressources humaines dans les pays du tiers monde. A cet égard, elle pourrait organiser des stages de perfectionnement à l'intention des formateurs dans les établissements en place et améliorer les installations de ces établissements. Des stages de formation à l'intention des journalistes de la presse écrite et électronique pourraient être organisés aux niveaux national, régional et international.
2. Des dispositions pourraient être arrêtées en vue de la mise en commun des compétences disponibles dans les Etats Membres.
3. On pourrait offrir aux mécanismes de communication des pays du tiers monde une assistance technique et des services spécialisés afin de leur permettre de renforcer leurs capacités et d'améliorer la qualité de leurs services pour se hisser à terme au niveau des normes internationales. Cela pourrait se faire grâce à l'assistance directe de l'ONU et de ses institutions spécialisées par le biais de la fourniture d'une assistance technique sous la forme d'aide, de matériel et de personnel.
4. Le champ du système de communication en place pourrait être élargi à davantage de zones et de populations des pays en développement de manière à sensibiliser celles-ci grâce à la formation.
5. Les établissements de promotion régionaux tels que l'Union asiatique de radiodiffusion (UAR) et l'Institut de l'Asie et du Pacifique pour le développement des émissions radiophoniques pourraient se voir accorder des fonds supplémentaires pour leur permettre d'organiser aux niveaux national et régional des stages dans diverses disciplines à l'intention des instructeurs et des spécialistes des médias des pays Membres.
6. L'Organisation des Nations Unies pourrait envisager, par l'intermédiaire de ses centres d'information, de déboursier des fonds pour ces activités au titre du programme d'activités proposé par les Etats Membres.
7. Il est important de doter les journalistes d'une formation complète. Un institut de formation spécialisée des Nations Unies pourrait être créé pour dispenser à l'intention des journalistes une formation au reportage de l'actualité, au reportage spécial et aux techniques modernes de communication de masse.
8. Il faudrait créer des centres polyvalents combinant activités d'information et de développement.

9. Il faudrait créer des centres communautaires là où les populations vivent et travaillent.
10. Il faudrait multiplier les visites d'échange entre artistes, intellectuels, spécialistes des communications, enseignants, jeunes et étudiants.
11. Il faudrait mettre au point des projets conjoints de recherche et de formation des personnels de l'information en vue d'améliorer les services de promotion de la culture, de l'enseignement et des communications.
12. Il faudrait créer ou élargir les centres régionaux de développement de l'information.
13. Il faudrait accorder la priorité aux besoins d'information les plus pressants des pays en développement.

SENEGAL

[Original : français]
[8 avril 1992]

1. Au Sénégal, où les libertés de presse sont totalement garanties, l'information joue un rôle primordial dans la consolidation de la démocratie et le développement socio-économique du pays dans la mesure où elle permet à la population sénégalaise d'être judicieusement informée sur la politique gouvernementale et, au besoin, d'y apporter sa contribution sur le plan des idées et de la réflexion.
2. Il se trouve cependant que, malgré les efforts déployés par les pouvoirs publics, les principales agences d'information sont confrontées avec de sérieux problèmes, faute de moyens nécessaires à la mise en oeuvre de leurs importants et intéressants projets.
3. C'est ainsi que, pour développer et moderniser ses produits et améliorer la performance du quotidien national, la SSPP Le Soleil souhaite acquérir, grâce à l'aide de la coopération internationale, une imprimerie moderne dotée d'une rotative.
4. La Société nationale de radio télévision sénégalaise a initié deux projets : le RASCOM et le système News et Programmes entre les pays africains.
5. Le RASCOM est caractérisé par la mise en place d'un bureau intérimaire pour la mise en commun des capacités du segment spatial loué ou acheté par les pays africains; il constitue une phase transitoire vers la mise en oeuvre d'un système à satellite qui nécessite des moyens financiers adéquats.
6. Le système d'échanges News et Programmes entre les pays africains vise à améliorer la qualité technique et notamment les moyens de production et à augmenter la capacité en circuit de transmission, en vue de l'obtention de circuits de coordination d'échanges fiables, grâce à l'utilisation, en dehors des circuits quatre fils, du télex ou du fax.

7. Les priorités de la Société nationale des télécommunications (SONATEL) concernent essentiellement :

Le développement des télécommunications

A ce propos, les efforts tendent à persuader la communauté internationale que le renforcement des infrastructures et des capacités des pays en développement devra, au cours des décennies à venir, reposer sur les éléments essentiels que sont :

a) Le développement et le renforcement de l'expertise africaine dans le domaine des télécommunications;

b) L'appui du développement des projets communautaires.

8. Ces deux éléments, une fois réunis, permettraient à ces pays de prendre en main leur propre développement et d'élaborer des stratégies communes pour une maîtrise de la technologie qui seule peut, à terme, créer les conditions d'une véritable indépendance.

9. Une telle maîtrise favorisera la mise sur pied d'unités de fabrication et le développement de l'expertise africaine.

10. Certes, les moyens ainsi souhaités sont considérables mais, en dehors des efforts que chaque pays devra déployer dans ce sens, les Nations Unies peuvent influencer de façon positive sur les moyens multilatéraux.

11. A cet égard, il est souhaitable que le cinquième cycle et les cycles ultérieurs de programmation du PNUD se traduisent par un accroissement des moyens afin de permettre la réalisation des projets communautaires tels, par exemple, le projet AFRITEL de l'UIT et les centres sous-régionaux de maintenance.

12. Dans une perspective plus large, les Nations Unies peuvent aider à l'application de la résolution 23 de la Conférence des plénipotentiaires de Nice de 1989 relative à la répartition des recettes provenant des services internationaux de télécommunications dans une proportion autre que 50/50, pour ainsi favoriser la mobilisation de ressources additionnelles destinées à l'amélioration des réseaux de télécommunication dans les pays en développement.

13. Par ailleurs, un suivi et un appui financier au projet de RASCOM par la sensibilisation des bailleurs de fonds serait de nature à favoriser le développement de cette infrastructure.

TUNISIE

[Original : français]
[27 janvier 1992]

1. [L'expérience acquise récemment en matière de coopération internationale] constitue la seule voie devant déboucher sur une réelle promotion des secteurs de l'information et de la communication dans les pays en développement,

/...

corollaire de leur développement dans les domaines politique, économique, social et culturel : l'unanimité s'est faite depuis bien des années sur la contribution décisive des moyens d'information à la promotion socio-culturelle des peuples, aussi l'accent doit être mis avant tout sur les voies et moyens permettant aux pays en développement d'acquérir sous forme d'aides de sources diverses, des équipements nécessaires à la promotion des médias de masse.

2. Il est impossible de faire évoluer un secteur qui continue à faire appel à des moyens archaïques et rudimentaires. Les besoins des pays en développement sont énormes en ce domaine. Il appartient aux pays développés de répondre aux attentes des pays en développement. Le résultat sera bénéfique pour tout le monde. Les équipements produits à grande échelle dans les pays du Nord ne pourraient être écoulés dans les pays du Sud que si ces derniers obtiennent le financement nécessaire à leur acquisition.

3. En plus des équipements, il y aurait lieu d'accroître les efforts en matière de transfert de technologies du Nord vers le Sud et d'oeuvrer notamment à renforcer les actions de formation des formateurs et à permettre aux professionnels du Sud d'avoir accès aux développements technologiques que connaissent les pays du Nord. Les procédés nouveaux de fabrication des journaux et des images, la mise en place de nouveaux canaux et supports, l'utilisation de l'informatique dans les divers domaines de l'information et de la communication, et notamment en matière de presse écrite et de documentation de presse.

4. Les pays en développement constituent un vaste marché potentiel pour les pays du Nord en matière d'information et de communication. Mais des besoins pressants liés à la subsistance, à la santé, à la scolarisation, aux travaux d'infrastructure, empêchent jusqu'ici les pays du Sud de se tourner vers les techniques nouvelles en matière d'information et de communication.

5. Ainsi est-il souhaitable, voire nécessaire, que le premier pas soit effectué par les pays industrialisés eux-mêmes; il y va de l'intérêt de toute la communauté internationale.

6. L'Organisation des Nations Unies pourrait, pour sa part, jouer un rôle capital dans la concrétisation des propositions formulées ci-dessus. L'UNESCO, et notamment ses organes subsidiaires, le PIDC et le PGI, pourraient activement participer à l'essor des secteurs de l'information et de la communication dans les pays en développement.

7. L'UNESCO a entamé depuis sa 24e Conférence générale, une action porteuse qui s'est traduite par différentes recommandations et résolutions du champ majeur IV "l'information au service de l'humanité". Elle se fonde sur la coopération horizontale entre les pays du Sud. Ceux-ci peuvent, en conjuguant leurs efforts, parvenir à des résultats encourageants, dans des domaines tels que les échanges d'expériences, la mise en oeuvre de projets communs, la coproduction radiophonique et télévisuelle, l'entraide en matière d'agence de presse, etc.

8. En les y aidant, l'ONU et l'UNESCO feront certainement oeuvre utile.